

Canadian Forces College
Collège des Forces Canadiennes



MINUSMA : SOLUTION SIMPLE AU COMPLEXE PROBLÈME MALIEN

LCol J.P.S. Vouligny

JCSP 43 DL

Exercise Solo Flight

Disclaimer

Opinions expressed remain those of the author and do not represent Department of National Defence or Canadian Forces policy. This paper may not be used without written permission.

PCEMI 43 AD

Exercice Solo Flight

Avertissement

Les opinions exprimées n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent aucunement des politiques du Ministère de la Défense nationale ou des Forces canadiennes. Ce papier ne peut être reproduit sans autorisation écrite.

© Her Majesty the Queen in Right of Canada, as represented by the Minister of National Defence, 2018.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le ministre de la Défense nationale, 2018.

CANADIAN FORCES COLLEGE – COLLÈGE DES FORCES CANADIENNES
JCSP 43 DL – PCEMI 43 AD
2017 – 2018

EXERCISE *SOLO FLIGHT* – EXERCICE *SOLO FLIGHT*

**MINUSMA :
SOLUTION SIMPLE AU COMPLEXE PROBLÈME MALIEN**

LCol J.P.S. Vouligny

“This paper was written by a student attending the Canadian Forces College in fulfilment of one of the requirements of the Course of Studies. The paper is a scholastic document, and thus contains facts and opinions, which the author alone considered appropriate and correct for the subject. It does not necessarily reflect the policy or the opinion of any agency, including the Government of Canada and the Canadian Department of National Defence. This paper may not be released, quoted or copied, except with the express permission of the Canadian Department of National Defence.”

Word Count: 3672

“La présente étude a été rédigée par un stagiaire du Collège des Forces canadiennes pour satisfaire à l'une des exigences du cours. L'étude est un document qui se rapporte au cours et contient donc des faits et des opinions que seul l'auteur considère appropriés et convenables au sujet. Elle ne reflète pas nécessairement la politique ou l'opinion d'un organisme quelconque, y compris le gouvernement du Canada et le ministère de la Défense nationale du Canada. Il est défendu de diffuser, de citer ou de reproduire cette étude sans la permission expresse du ministère de la Défense nationale.”

Compte de mots: 3672

MINUSMA : SOLUTION SIMPLE AU COMPLEXE PROBLÈME MALIEN

« Le chemin le plus court pour aller d'un point à un autre n'est pas la ligne droite, c'est le rêve. »

Proverbe malien

INTRODUCTION

Le gouvernement canadien a annoncé dernièrement l'envoi de troupes canadiennes pour se joindre à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Cette annonce s'inscrit dans une volonté du Canada pour s'impliquer de nouveau dans les opérations de maintien de la paix de l'ONU. Pour cette raison, il est important de bien comprendre la réalité de cette mission qui est bien différente des missions de maintien de la paix que le Canada a fait par le passé.

Le Canada va se joindre à une mission qui est loin d'être simple considérant tous les problèmes de sécurité et de gouvernance du Mali. La MINUSMA était la réponse et la solution de la communauté internationale au problème malien. Je vais démontrer que la MINUSMA n'a pas réussi à régler les problèmes au Mali et qu'est-ce qu'elle doit changer. Je vais aborder le sujet en traitant trois questions. Je vais d'abord définir l'origine du conflit qui a amené la création de la MINUSMA. Par la suite, je vais aborder l'organisation de la MINUSMA et les effets qu'elle a sur le terrain. Finalement, je vais étudier des pistes de solutions afin que la MINUSMA puisse aider à résoudre la crise malienne.

DÉVELOPPEMENT HISTORIQUE DU CONFLIT

Le Maj Cottenoire qui a été instructeur pour l'armée malienne indique que pour comprendre le conflit malien nous devons retourner à l'époque coloniale¹. Comme dans bien des conflits en Afrique, la division des frontières faite par les puissances coloniales ne correspondait pas réellement à une logique basée sur le territoire ou les réalités ethniques de la population. Le Nord du Mali est une zone dont le désert couvre une vaste étendue avec une région plus propice à l'agriculture le long du fleuve Niger. Sa population est d'origine berbère et arabe donc ethniquement blanche et elle est généralement plus nomade. Elle se compose de plusieurs ethnies, la plus connue et nombreuse sont les Touaregs. Le Sud du Mali est composé de savane et forêt avec une population qui est d'ethnie noire et plus sédentaire. On peut donc noter qu'il y a une grande différence dans les coutumes et modes de vie entre le Nord et le Sud.

Lors de la colonisation, le pouvoir et l'argent au sein du pays se sont concentrés dans le Sud et particulièrement à Bamako. En raison des difficultés de se rendre dans le Nord, les colons et représentants du gouvernement français demeuraient au Sud. Lors de l'indépendance du pays le 22 septembre 1960, cette réalité ne fait qu'augmenter avec une centralisation du pouvoir à Bamako, ce qui est contraire à l'aspiration nationalisée des Touaregs.

¹ Entrevue Maj Éric Cottenoir, ancien instructeur armée malienne, 20 mai 2018.

Ceux-ci ont une organisation sociale basée autour de la notion de tribu.² Leur première rébellion débute après l'indépendance (1963-1964) et sera matée dans la violence. Tambourra mentionne : « c'est la répression de la rébellion des années 1960... qui a donné aux différents mouvements touaregs la force de vouloir défendre leurs parents ».³ Une seconde rébellion touarègue va éclater en 1990 qui se conclura avec le Pacte national signé entre le gouvernement et les différents mouvements touaregs en 1992.⁴ Cet accord décentralise le pouvoir et réduit le dispositif militaire au Nord. Un troisième soulèvement a lieu en 2006 avec l'attaque de la garnison de Kidal qui amènera la signature des accords d'Alger en 2006. Une nouvelle rébellion aura lieu en 2007- 2008 qui se conclura par les accords de Tripoli. Chaque fois, c'est le même problème, car les pactes ne sont pas respectés par le gouvernement de Bamako.⁵ Cependant, cet avis n'est pas partagé par tous les auteurs. Babet mentionne les nombreux progrès ont été faits par l'état central⁶ le problème est ailleurs. Il s'agit la faiblesse et la corruption du gouvernement malien ainsi que des enjeux de la géopolitique régionale.⁷

² Fabienne Le Houerou, « L'humanitaire militaire et la crise malienne (2012-2015). Vers une théorie de la crise complexe », *Relations internationales*, (Presses Universitaires de France : 2016), p.112, <https://www.cairn.info/revue-relations-internationales-2016-1-p-97.htm>.

³ Addoulaye Tamboura, *Le conflit touareg et ses enjeux géopolitiques au Mali : Géopolitique d'une rébellion armée*, (Paris : L'Harmattan, 2016), p. 123.

⁴ Ibid., p. 124.

⁵ Gabriel Amvane, « Enjeux et perspectives de la reconstruction de l'État malien », *Civitas Europa* 2013/ 2 (N° 31), p. 229, <https://www.cairn.info/revue-civitas-europa-2013-2-page-219.htm>.

⁶ Clotilde Barbet, *Les rébellions touarègues au Nord-Mali : Entre idées reçues et réalités*, (Paris : L'Harmattan, 2015), p. 123.

⁷ Ibid., p. 138-140.

Les années 2000 voient la région Saharienne devenir une importante route pour la drogue qui favorise les organisations tribales qui s'y trouvent. De plus, la chute de Khadafi enlève un élément stabilisateur dans la région et surtout met sur le marché de nombreuses armes. La situation actuelle vient d'une nouvelle rébellion touarègue qui a éclaté en 2012. Elle a été précédée par la création, en 2011, du Mouvement national de libération de l'Azawad⁸ (MNLA) qui revendique l'autodétermination de la région de l'Azawad. Le MNLA commencera ses actions militaires en janvier 2012 et progressera rapidement vers le sud. La nouveauté de cette rébellion est l'apparition de nouveaux joueurs djihadistes (Ansar El Din, les organisations islamistes issues d'Al-Quaïda (AQMI).⁹ Les djihadistes ne veulent pas seulement faire l'indépendance, mais établir une République islamique soumise à la Sharia. Le MNLA déclarera l'indépendance de l'Azawad le 6 avril 2012.

La situation se complique le 22 mars 2012, car un coup d'État éclate à Bamako alors qu'un groupe de militaire prend le pouvoir. Il s'agit du Comité national pour le redressement de la démocratie et la restauration de l'État (CNRDRE). Ce coup d'État est dénoncé par la communauté internationale. Mvé Ella mentionne que cette condamnation n'est cependant pas très forte de la part de la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).¹⁰ Elle parvient cependant à un accord avec les putschistes le 6 avril 2013 afin de rétablir un processus démocratique. Après de nombreuses discussions, le

⁸ Nom de la région au nord du Mali.

⁹ Fabienne Le Houerou, « L'humanitaire militaire et la crise malienne (2012-2015) : Vers une théorie de la crise complexe », p. 99.

¹⁰ Léandre Mvé Ella, « Le rôle des organisations africaines dans les crises malien », *Civitas Europa*, 2013/2 (No 31), p. 135, <https://www.cairn.info/revue-civitas-europa-2013-2-page-123.htm>.

conseil de sécurité vote la résolution 2085 le 30 décembre 2012 qui autorise la création de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA). La mission avait pour objectif de renforcer le gouvernement malien afin qu'il puisse reprendre son territoire, cependant, cette force prendra beaucoup de temps à se mettre en place.

Pendant ce temps au Nord, les différents groupes rebelles et djihadistes se querellent et l'affrontement tourne à la faveur des djihadistes. Ceux-ci reprendront l'offensive vers le sud le 9 janvier 2013 et l'armée malienne ne peut les arrêter. Ce qui sera l'élément déclencheur pour que le gouvernement malien demande l'intervention française afin de l'aider à repousser les rebelles. Le 11 janvier 2013, l'opération Serval sera déclenchée par la France. Elle a trois objectifs : faire cesser l'agression et la progression des djihadistes, sécuriser le pays pour éviter l'effet domino dans la région et permettre au Mali de recouvrer son intégrité territoriale.¹¹ Après quelques semaines, les troupes françaises ont repoussé les djihadistes vers le nord et ont anéanti leur capacité de mener des opérations complexes. Comme le mentionne Charbonneau, les Français n'ont jamais eu la prétention de régler le conflit malien. L'Opération Serval se voulait « bridging force » entre l'armée française et l'ONU.¹² Celle-ci avait donc l'obligation d'agir, une fois la menace contre l'état malien serait écartée. La réponse de l'ONU serait la MINUSMA.

¹¹ Philipe Gros et coll, « Serval : bilan et perspectives », Fondation pour la recherche Stratégique, note no 16/13, p. 7, <https://www.frstrategie.org/web/documents/publications/notes/2013/201316.pdf>.

¹² Bruno Charbonneau, *Les dilemmes de l'intervention internationale au Mali*, Centre Franco-paix en résolution des conflits et missions de paix, octobre 2017, p. 9. <https://dandurand.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/3/2017/10/Rapport-Charbonneau-Français.pdf>.

Donc, le conflit remonte à la colonisation française et, à la base, est causé par les différences culturelles entre les Maliens du Nord et ceux du Sud. La dernière révolte a été la plus importante. Elle est due à l'instabilité du gouvernement malien et surtout à l'arrivée des djihadistes dans le camp des rebelles. Face à cette menace, la France a envoyé son armée pour rétablir l'intégralité du territoire malien, mais la paix reste à faire.

LES OPÉRATIONS DE LA MINUSMA

À la suite du succès de l'Opération Serval, il fallait décider quelles seraient les prochaines étapes pour rétablir la paix au Mali. Comme mentionné plus haut, les Français ne voulaient pas être les seuls à tenter de régler le problème. Le 29 janvier 2013, une entente est conclue entre les parties afin d'établir la feuille de route pour le retour de l'intégrité du territoire, l'organisation d'élection et l'établissement d'un dialogue intercommunautaire.¹³ Cependant, les difficultés de l'Union africaine (UA) à déployer la MISMA ont obligé les dirigeants onusiens à revoir leur stratégie.¹⁴ En mars 2013, Edmond Mulet, sous-secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, se rend au Mali pour une étude exploratoire sur la possibilité de déployer une mission de paix qui ne serait plus sous l'égide de l'UA, mais sous le contrôle de l'ONU.¹⁵ Cette solution

¹³ Philippe Gros et coll, « Serval : bilan et perspectives », p. 18.

¹⁴ T.G. Weis et M. Welz, « The UN and the African Union in Mali and Beyond : a Shoutgun Wedding », *International affairs*, 90(4), p. 896-897.

¹⁵ Jeune Afrique, « Intervention au Mali : l'ONU devrait prendre le relais de l'armée française et de la Misma en juillet », modifié 17 mars 2013. <http://www.jeuneafrique.com/150421/politique/intervention-au-mali-l-onu-devrait-prendre-le-relais-de-l-arm-e-fran-aise-et-de-la-misma-en-juillet/>.

règle les problèmes de légitimité et financier de la MISMA, car l'ensemble de l'opération sera pris en charge par l'ONU.¹⁶

Le 25 avril 2013, le conseil de sécurité vote la résolution 2100 qui permet la création de MINUSMA. L'intervention se fera sous l'autorité du Chapitre VII de la Charte des Nations-Unis (NU) sur le maintien de la paix. Le site web de la MINUSMA décrit la mission comme ceci : « Il s'agira d'une mission avec des règles d'engagement robustes et pourra employer les moyens nécessaires pour faire face aux menaces dans l'exécution de son mandat. »¹⁷ L'autre aspect important de cette résolution est l'autorité donnée à l'armée française pour assister la MINUSMA. La mission est autorisée à un maximum de 13 289 militaires, 1920 policiers et 1619 civils¹⁸ cependant, elle connaît ses premiers problèmes pour trouver des états contributeurs. Ses effectifs réels sont moindres avec 11 791 militaires, 1737 policiers et 1180 civils.¹⁹ Les tâches attribuées à la MINUSMA sont :

- appui à la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation;
- bons offices et réconciliation;
- protection des civils et stabilisation, notamment contre les menaces asymétriques;
- mesures à prendre pour lutter contre les attaques asymétriques afin de défendre activement le mandat de la MINUSMA.²⁰

¹⁶ Philipe Gros et coll, « Serval : bilan et perspectives », p. 14.

¹⁷ MINUSMA, « Historique », consulté 4 mai 2018, <https://minusma.unmissions.org/historique>.

¹⁸ MINUSMA, « Effectif », consulté 4 mai 2018, <https://minusma.unmissions.org/effectifs>.

¹⁹ Ibid.

²⁰ MINUSMA, « Mandat », consulté 4 mai 2018, <https://minusma.unmissions.org/mandat-0>.

En s'engageant au Mali, l'ONU commence une opération de maintien de la paix bien différente de ce qui a été fait dans le passé. Comme le mentionne Kugel, il s'agit d'opération en théâtre très complexe, dans des situations politiques difficiles à résoudre et dans un environnement à très haut risque.²¹ Dans le rapport daté du 29 mars 2018 le Secrétaire général sur la situation au Mali,²² mentionne plusieurs facteurs de succès comme des réformes législatives, des ententes sur l'armistice pour ceux qui n'ont pas fait de crime de guerre, progrès concernant le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) avec le lancement de la phase de préinscription, l'amélioration d'infrastructure de sécurité des camps de la MINUSMA et la création de plusieurs projets de lutte contre la violence et de la construction d'infrastructure dans le Nord. Il y a eu aussi plusieurs formations pour l'armée et la police malienne ainsi que des opérations de protection des civils. L'autre succès régional est l'accord du 23 février 2018 pour la coopération entre la MINUSMA et le G5 Sahel (Burkina Faso, Mali, Niger, Chad, Mauritanie).

Le Secrétaire général reconnaît cependant les graves problèmes que rencontre la mission concernant l'aspect sécuritaire. Celui-ci mentionne : « les conditions de sécurité se sont dégradées et les attaques dirigées contre la Mission et les Forces de défense et de sécurité maliennes se sont intensifiées ».²³ En date du 31 mars 2018, 99 Casques bleus ont été tués et 358²⁴ ont été blessés

²¹ Alischa Kugel, « Changing realities : new dimensions of peace operation », *Strategic Summary*, consulté 4 mai 2018, <https://peaceoperationsreview.org/stratsum/>.

²² ONU, « Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali » 2018/273, https://minusma.unmissions.org/sites/default/files/rapport_du_secretaire_general_sur_la_situation_au_mali_-_29_mars.pdf.

²³ *Ibid.*, p. 7.

²⁴ MINUSMA, « Effectif », consulté 4 mai 2018, <https://minusma.unmissions.org/effectifs>

gravement sans compter les nombreuses attaques contre les camps de la MINUSMA. Le nombre de soldats maliens tués est passé de 23 dans le dernier trimestre de 2017 à 45 morts dans le premier trimestre de 2018.²⁵ La diminution de la situation sécuritaire se reflète par une diminution de poste de l'administration publique comblé dans le Nord, une augmentation de l'absentéisme et une faible diminution des activités.²⁶ Elle a aussi un impact sur la situation économique qui a vu une diminution de sa croissance entre 2016 et 2017 de 5,8 % à 5,3 %.²⁷ Le même constat s'applique du point de vue humanitaire, car il est difficile de recueillir les fonds nécessaires pour les projets humanitaires et la sécurité des organisations humanitaires est précaire et la situation alimentaire demeure très difficile.

Le Secrétaire général et plusieurs auteurs comme Phillippe Gros²⁸ et Bruno Charbonneau²⁹ constatent que la MINUSMA manque de moyen de protection, comme des véhicules blindés (contre les mines) et des hélicoptères. Il s'agit de ressources essentielles pour opérer dans un théâtre d'opérations à haut risque comme le Mali. Le problème de ressources est relié à une bonne définition de la mission. Le terme stabilisation est très ambigu, Charbonneau mentionne que l'« High-Level Independent Panel on United Nations Peace Operations » (HPPO) recommandait que le terme soit clarifié.³⁰ Car le terme rétablissement ou restauration de l'état met en cause le principe d'impartialité de la mission, car indique que la MINUSMA favorise le gouvernement de Bamako

²⁵ Ibid.

²⁶ ONU, « Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali », p. 3.

²⁷ Ibid., p. 12.

²⁸ Philippe Gros et coll, « Serval : bilan et perspectives », p. 18.

²⁹ Bruno Charbonneau, *Les dilemmes de l'intervention internationale au Mali*, p. 13.

³⁰ Ibid.

Après 5 ans d’opération de la MINUSMA, le pays est encore très loin de la paix. Berre mentionne qu’il y a trois facteurs importants dans la définition du mandat de la MINUSMA.³¹ Il y a d’abord les différentes intentions des parties impliquées dans le conflit. Par la suite, la communauté internationale a misé sur l’aspect de sécurité et de gouvernance au détriment de l’identification des préoccupations des acteurs locaux. Finalement, la centralisation sur l’état (state centric) du système international à l’heure de l’intégration des acteurs non étatiques comme les organisations terroristes.

Ces facteurs font en sorte que la MINUSMA n’a pas les outils et les capacités pour accomplir sa mission. En 2015, son commandant relevait qu’il était attaqué constamment par les djihadistes, mais qu’il n’avait ni l’entraînement ni l’équipement pour faire de la guerre antiterroriste.³² De plus, il n’y a pas vraiment de paix à préserver, car la MINUSMA a pris parti en utilisant la force pour protéger les civils et ses propres troupes. Concernant les insurgés, il n’existe pas d’organisation centrale avec qui discuter considérant qu’il n’y a pas d’accord entre les partis sur le niveau d’indépendance et sur le type d’état souhaité (laïc ou religieux). La MINUSMA, comme bien des armées nationales, n’est pas entraîné au combat asymétrique ce qui serait nécessaire puisqu’il n’y a pas d’ennemis et de territoires facilement identifiables.

³¹ Mathier Bere, « Armed Rebellion, Violent Extremism, and the Challenges of International Intervention in Mali », *African Conflict and Peacebuilding Review*, Vol. 7, No 2, (Fall 2017), p. 61, <http://www.jstor.org/stable/10.2979/africonfpeacrevi.7.2.03>.

³² Ibid., p.67.

C'est un défi de taille pour une organisation internationale de gérer une menace terroriste dans un état souverain principalement pour y définir des politiques de lutte contre le terrorisme et d'y attribuer les ressources nécessaires. Charbonneau mentionne qu'il est donc maintenant reconnu que la MINUSMA n'est pas une mission robuste et certains voudraient voir son mandat modifié pour ressembler à ISAF.³³

Finalement, la MINUSMA par sa fondation a perdu un élément important d'une organisation de l'ONU, c'est dire sa neutralité. Elle est devenue une partie prenante au conflit, car dans sa mission elle a le mandat d'appuyer le gouvernement central et avec sa « All Sources Information Fusion Units », elle tente d'identifier les terroristes.³⁴ De plus, sa relation avec l'opération militaire française Barkhane dans la lutte contre le terrorisme. Celle-ci est le successeur de l'Opération Serval qui a le mandat de combattre les terroristes dans la région du Sahel. La résolution 2100 qui a créé MINUSMA a aussi donné le droit à l'armée française d'exécuter des opérations militaires dans la région. Charbonneau affirme que la conception même de MINUSMA est fondée sur la division du travail avec l'Opération Barkhane.³⁵ Ce qui est un autre facteur qui nuit à la neutralité de la MINUSMA face à l'ensemble des belligérants du conflit.

La MINUSMA a été créée rapidement et elle est la réponse de la communauté internationale à la demande d'aide du Mali. Ses succès sont cependant mitigés, car elle

³³ Bruno Charbonneau, *Les dilemmes de l'intervention internationale au Mali*, p 13.

³⁴ Ibid., p24.

³⁵ Ibid., p 9

n'a pas amené la sécurité requise au Mali. Ses propres troupes sont constamment menacées. Son mandat n'étant pas très clair, elle doit faire de la stabilisation en opérant dans une zone dont le conflit n'est pas toujours pas réglé, ce qui l'oblige à mettre ses efforts sur la protection et la lutte au terrorisme.

SOLUTIONS POSSIBLES

Maintenant que nous avons déterminé les origines du conflit malien et constaté les problèmes que connaît la MINUSMA, je vais regarder les pistes de solutions qui s'offrent aux dirigeants de celle-ci. Afin de définir des solutions possibles, on doit déterminer un l'objectif clair pour la mission. Pour ce faire, il est important de définir certains enjeux pour la sécurité et la paix au Mali.

Premièrement, j'aborderai ce que l'on nomme la « liberal peace » qui est définie comme : « Western led agency, epistemology and institutions, have attempted to unit the world under a hegemonic system that replicates liberal institutions, norms, and political, social, and economic system ».³⁶ Ce concept veut que l'objectif des armées occidentales, lorsqu'ils sont impliqués dans des conflits, soit que le pays visé par l'opération soit géré comme les démocraties occidentales, ce qui définit l'atteinte de la paix selon l'occident. Nous tenons pour acquis que les Maliens veulent une « liberal peace », sans connaître leur objectif. Charbonneau mentionne que: « international actors impose peace against a local resistance and thus defend Malian freedom and democracy.³⁷

³⁶ Bruno Charbonneau et Jonathan M. Sear, « Fighting for Leberal Peace in Mali? The limits of International Military Intervention », *Joural of intervention and Stagebuilding*, 2014, p. 2, https://www.academia.edu/7125384/Fighting_for_Liberal_Peace_in_Mali.

³⁷ Ibid., p. 10

De plus, pour obtenir des fonds l'ONU doit opérer avec des objectifs qui répondent aux attentes des donateurs. Ainsi, dans le contexte malien, l'idée d'un grand état malien est une aspiration qui est défendue par le Sud³⁸ et bien loin de la réalité du concept de clan et de la vie nomade des gens du Nord. Il faudra donc envisager un autre modèle pour atteindre la paix au Mali et qui sera basée sur l'autodétermination et l'autonomie du Nord³⁹ afin d'éviter de gérer seulement l'aspect de violence, du terroriste et des droits de l'homme.

Le deuxième élément que je voudrais traiter est le concept de sécurité humaine. Ce concept veut que la sécurité soit amenée par le développement humain et les droits de l'homme.⁴⁰ L'objectif est de résoudre les problèmes en s'attaquant à la base des conflits qui sont souvent d'ordre économique et social.

Kaldor mentionne 5 principes à respecter.⁴¹ Il y a d'abord la primauté des droits de l'homme. Dans le contexte malien, il faut pouvoir offrir des conditions de vie qui permettent aux Maliens de se développer en tenant compte de leur mode de vie. Les efforts militaires doivent être orientés vers la protection des civils et non vers la lutte contre les terroristes. Freear et Coning lorsqu'ils comparent l'opération des NU en Somalie et au Mali mentionnent l'importance de la réduction des pertes civiles et d'une approche centrée sur l'habitant.⁴²

³⁷ Ibid., p. 10.

³⁸ Ibid., p. 13.

³⁹ Ibid., p. 16.

⁴⁰ Mary Kaldor, « La sécurité humaine : un concept pertinent? », *Politique étrangère*, 2006/4 (Hiver), p. 902, <https://www.carin.info/revue-politique-etrangere-206-4-page-901.htm>.

⁴¹ Ibid. p. 906-909.

⁴² Matt Freear et Cedric de Coning, « Lessons from the African Union Mission for Somalia (AMISON) for Peace Operations in Mali», *Stability : international Journal of security and development*, 2(2) :23, p. 10, <http://dx.doi.org/10.5334/sta.bj>.

Le deuxième principe est la création d'une autorité politique légitime. Comme le mentionne Kaldor, il ne s'agit pas nécessairement d'un état central, cela peut être autre chose selon les besoins comme un gouvernement régional.⁴³ Barbet souligne le désir des Touaregs de pouvoir choisir leur mode de gouvernement.⁴⁴ La reconstruction et la paix durable d'un état malien devraient donc tenir compte des aspirations politiques des gens du Nord.⁴⁵ Le troisième principe est le multilatéralisme. Il faut que l'ensemble des actions de la MINUSMA soit synchronisé avec l'ensemble des autres organisations comme l'UA, l'Union européenne (UE) ou le CEDEAO. Le quatrième principe est une approche « bottom up ». Il faut que la MINUSMA soit centrée sur les besoins de la population et que les solutions viennent d'eux. Il est fondamental pour le MINUSMA de très bien identifier les différents acteurs au sein de la population et de définir leurs besoins. Le dernier élément est l'approche régionale. La région du Sahara est composée de plusieurs pays et il est facile de se déplacer d'un pays à un autre. Il est donc essentiel d'avoir une approche régionale du problème malien et particulièrement du combat des groupes islamiques radicaux. Cela est déjà en marche d'un point de vue militaire avec les ententes entre la France et le G5 Sahel et les ententes de la MINUSMA. Il existe aussi des écoles de formation militaire et policière régionale dans le Sahel. Il faudra cependant améliorer la collaboration avec l'Algérie et surtout la Libye qui est un refuge pour les groupes djihadistes et le trafic d'armes. Le Major Cottenoire souligne l'importance de voir l'Afrique de l'ouest comme un tout.⁴⁶

⁴³ Mary Kaldor, « La sécurité humaine : un concept pertinent? », p. 908.

⁴⁴ Clotilde Barbet, *Les rébellions touarègues au Nord-Mali : Entre idées reçues et réalités*, p. 57.

⁴⁵ Gabriel Amvane, « Enjeux et perspectives de la reconstruction de l'État malien », p. 229.

⁴⁶ Entrevue Maj Éric Cottenoir, ancien instructeur armée malienne, 20 mai 2018.

Bien que très complexe, il existe des pistes de solution pour que la MINUSMA puisse être plus efficace dans sa tâche de stabiliser le Mali. Il faudra cependant qu'elle se détache des activités de guerre aux terroristes et évite d'être trop proche des militaires français de l'Opération Barkhane. La MINUSMA devrait concentrer son action sur la population du Mali du Nord. De plus, les dirigeants occidentaux qui sont les bailleurs de fonds de la MINUSMA devront accepter une solution qui sera adaptée aux besoins des Maliens. Comme le faisait remarquer le Maj Cottenoire, les Occidentaux ont l'heure, les Africains ont le temps⁴⁷ donc il faut être prêt à établir des objectifs sur le long terme.

CONCLUSION

Nous avons constaté que les racines du conflit au Mali remontent à la colonisation française. Il est basé sur le fait que les populations du Nord et du Sud ont de nombreuses différences au point de vue ethnique et culturel. Ils vivent dans des contextes géographiques complètement différents. Depuis, l'indépendance du Mali, les Touaregs du Nord ont entrepris à plusieurs reprises des rébellions afin d'obtenir plus d'autonomie. Il y a eu de nombreuses ententes, mais aucun changement majeur. La révolte de 2012 a eu un caractère différent, car elle a impliqué des groupes djihadistes et il était inconcevable que ceux-ci contrôlent une partie du territoire malien ce qui a incité la France à intervenir militairement pour sauver l'état malien.

⁴⁷ Ibid.

La MINUSMA a été créée par la suite pour remplacer la MISMA qui était sous la responsabilité de l'UA. J'ai démontré que celle-ci n'était pas efficace dans l'application de son mandat. Bien qu'elle ait eu certains succès dans la réforme du gouvernement malien dans le respect des ententes d'Alger et d'Ouagadougou. Il n'en demeure pas moins que la situation de la sécurité dans le pays ne s'améliore pas et que cela nuit au développement du Nord. La mission manque toujours de moyen et est en conflit d'intérêts dû à son implication dans la lutte antiterroriste et avec l'Opération Barkhane. Afin d'améliorer la situation, il est important de redéfinir les objectifs et le type de paix qu'on désire atteindre qui ne sera pas nécessairement une « liberal peace ». Pour ce faire, il devrait réorienter ses actions en se basant sur les aspects de la sécurité humaine.

Comme la démontrée les opérations au Libéria, Somalie ou la Cote d'Ivoire, il faut de nombreuses années, de 10 à 15 ans, avant d'avoir des résultats concrets. La reconstruction d'un pays est un long processus.

BIBLIOGRAPHIE

- Amvane, Gabriel. « Enjeux et perspectives de la reconstruction de l’État malien », extrait de *Civitas Europa* 2013/ 2 (N° 31), p. 219-231, <https://www.cairn.info/revue-civitas-europa-2013-2-page-219.htm>.
- Barbet, Clotilde. *Les rébellions touarègues au Nord-Mali : Entre idées reçues et réalités*, Paris : L’Harmattan, 2015.
- Berre, Mathier. « Armed Rebellion, Vilent Extremism, and the Challenges of International Intervention in Mali ,» *African Conflict and Peacebuilind Review*, Vol. 7, No 2, (Fall 2017), p. 61-84, <http://www.jstor.org/stable/10.2979/africonfpeacrevi.7.2.03>.
- Charbonneau, Bruno. *Les dilemmes de l’intervention internationale au Mali*, Centre Franco-paix en résolution des conflits et missions de paix, octobre 2017, <https://dandurand.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/3/2017/10/Rapport-Charbonneau-Français.pdf>.
- Charbonneau Bruno et Sear Jonathan M. « Fighting for Leberal Peace in Mali? The limits of International Military Intervention », *Journal of intervention and Stagebuilding*, 2014, https://www.academia.edu/7125384/Fighting_for_Liberal_Peace_in_Mali.
- Freear Matt et Coning Cedric. « Lessons from the African Union Mission for Somalia (AMISON) for Peace Operations in Mali», extrait de *Stability : international Journal of security and development*, 2(2) :23, p. 1-11, <http://dx.doi.org/10.5334/sta.bj>.
- Gros Philippe et coll, « Serval : bilan et perspectives », Fondation pour la recherche stratégique, note no 16/13, <https://www.frstrategie.org/web/documents/publications/notes/2013/201316.pdf>.
- Gonin Patrick, Kotlok Nathalie et Pérouse de Montclos Marc-Antoine. *La tragédie malienne*, Paris : Vendémiaire. 2013.
- Jeune Afrique. « Intervention au Mali : l’ONU devrait prendre le relais de l’armée française et de la Misma en juillet », modifié 17 mars 2013. <http://www.jeuneafrique.com/150421/politique/intervention-au-mali-l-onu-devrait-prendre-le-relais-de-l-arm-e-fran-aise-et-de-la-misma-en-juillet/>.
- Kaldor, Mary. « La sécurité humaine : un concept pertinent? », extrait de *Politique étrangère*, 2006/4 (Hiver), p. 901-914, <https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-206-4-page-901.htm>.

Konfourou, Issa. Discours, débat public du Conseil de sécurité sur le thème « agir collectivement pour améliorer les opérations de maintien de la paix des Nations-Unies, New York, 28 mars 2018.

International Crisis Group. *Mali : Éviter l'escalade*, extrait de Rapport Afrique no 189, 18 juillet 2012, <https://d2071andvip0wj.cloudfront.net/189-mali-avoiding-escalation-french.pdf>.

Kugel, Alischa. « Changing realities: new dimensions of peace operations », *Strategic Summary*, consulté 4 mai 2018, <https://peaceoperationsreview.org/stratsum/>

Lasserre Isabelle et Oberlé Thierry. *Notre guerre secrète au Mali : Les nouvelles menaces contre la France*, Paris : Fayard, 2013.

Le Houerou, Fabienne, « L'humanitaire militaire et la crise malienne (2012-2015) : Vers une théorie de la crise complexe », extrait de *Relations internationales* (Presses universitaires de France : 2016), p.97-116, <https://www.cairn.info/revue-relations-internationales-2016-1-p-97.htm>.

Lychy, Thomas (dir), *Opération Serval au Mali : L'intervention française décryptée*, Panazol : Lavauzelle ; Coequidan : Écoles de Saint-Cry Coetquidan, 2013.

MINUSMA, « Historique », consulté 4 mai 2018, <https://minusma.unmissions.org/historique>.

MINUSMA, « Effectif », consulté 4 mai 2018, <https://minusma.unmissions.org/effectifs>.

MINUSMA, « Mandat », consulté 4 mai 2018, <https://minusma.unmissions.org/mandat-0>.

Mvé Ella, Léandre, « Le rôle des organisations africaines dans les crises malien », extrait de *Civitas Europa*, 2013/2 (No 31), p. 123-144, <https://www.cairn.info/revue-civitas-europa-2013-2-page-123.htm>.

ONU. « Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali »

2018/273, https://minusma.unmissions.org/sites/default/files/rapport_du_secretaire_general_sur_la_situation_au_mali_-_29_mars.pdf.

Perret Thierry. *Mali : Une crise au Sahel*, Paris : Karthala, 2014.

Tamboura, Addoulaye. *Le conflit touareg et ses enjeux géopolitiques au Mali : Géopolitique d'une rébellion armée*, Paris : L'Harmattan, 2016.

Weis. T.G. et Welz. M., « The UN and the African Union in Mali and Beyond : a Shotgun Wedding », extrait d'*International affairs*, 90(4), p. 896-897.